

Paris, le 23 octobre 2017

Mort du tiers payant généralisé : une victoire pour la CSMF

Enfin un premier acte pour retrouver la confiance des médecins libéraux. La ministre de la santé Agnès Buzyn a annoncé dimanche 22 octobre que l'engagement du Président de la République de rendre le tiers payant « généralisable », et non généralisé, serait tenu.

En clair, le tiers payant restera possible mais ne deviendra pas obligatoire. Cette décision est à mettre au crédit de la CSMF qui, résolument opposée à un tiers payant obligatoire pour tout et pour tous, défend depuis toujours le tiers payant social pour les populations défavorisées (CMU, ACS), et au-delà, laissé à l'appréciation du médecin.

Le rapport de l'Igas remis à la ministre donne également raison à la CSMF sur l'infaisabilité technique de la mise en place d'un tiers payant généralisé. Elle n'a eu de cesse de dénoncer le casse-tête administratif et bureaucratique engendré par un tel dispositif faisant du médecin un contrôleur au lieu d'un soignant et qui, au final, pénaliserait le patient. Rappelons que la CSMF a proposé, lors de la concertation sur la loi de santé en 2015, une alternative qui a été totalement ignorée : le paiement monétique à débit différé santé.

La CSMF se félicite de la décision du gouvernement qui rompt avec le dogmatisme du précédent quinquennat. C'est grâce à l'opposition ferme et déterminée de la CSMF à la politique de Marisol Touraine, opposition qui s'est traduite par le refus du tiers payant généralisé et par celui de signer la convention, que la voie vers un dialogue constructif est à nouveau ouverte.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Shakti Staal

01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08

com@csmf.org

À propos de la CSMF :

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et l'UMESPE-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral. Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours. Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.